

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Action Radon : Commandez votre détecteur avec la Province de Liège !**

---

**Le SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) de la Province de Liège lance dès le 1<sup>er</sup> octobre l'action Radon 2018. Dans le souci du bien-être des citoyens, elle leur offre la possibilité d'acquérir au prix de 20€ (~~à la place de 30~~) un détecteur de radon.**

Inodore et incolore, le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols, les roches et dans de nombreux matériaux de construction. Il peut s'infiltrer dans un bâtiment par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. **En Belgique**, pour des raisons liées à la nature du sous-sol, **le sud du pays est plus touché par le radon** que le nord.

Lorsqu'il est inhalé, il atteint les poumons et irradie les tissus. Plus la concentration en radon dans l'air est élevée, et plus le temps passé à l'intérieur est important, plus le risque est grand. Après la cigarette, le radon est la **deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays**.

Pour sensibiliser la population, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI) et les cinq Provinces wallonnes via leurs Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI/LPI) organisent cette action pour le dépistage du radon.

La commande d'un détecteur s'effectue via le site web [www.actionradon.be](http://www.actionradon.be), dans la limite du stock disponible, et ce du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018. Le détecteur doit se placer durant une période de trois mois dans la pièce la plus fréquentée du rez-de-chaussée. Il est ensuite renvoyé par courrier au SAMI pour être analysé. Pour rappel, le SAMI, peut se rendre gratuitement – à la demande d'un médecin généraliste – au domicile des patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.

\*\*\*